

Charte de collaboration

Entre :

- Le « Comité Seniors » de Crissier
- La Commune de Crissier
- Pro Senectute Vaud

Préambule

Le Comité Seniors a été instauré par la commune dans le cadre de sa politique pour les aînés. Il est composé d'habitants de Crissier ou ancien habitant, bénévoles, ayant une connaissance, ou un intérêt, du/pour le tissu social et associatif communal.

Les membres du Comité Seniors, développent des moments conviviaux et des rencontres ; de plus, ils sont des interlocuteurs privilégiés pour la commune comme pour Pro Senectute Vaud.

Ils sont des relais pour diffuser l'information et faire émerger les besoins des seniors.

Objet

La présente charte fixe le cadre et les modalités de collaboration entre les partenaires suivants :

- le Comité Seniors de Crissier,
- la Commune de Crissier
- Pro Senectute Vaud

Elle a pour but de clarifier les rapports de collaboration entre les trois parties afin de garantir une continuité et des prestations de qualité, adaptées au public des aînés.

Engagements de chacun

Le Comité Seniors de Crissier, s'engage à :

- Poursuivre le développement d'activités à l'attention des seniors de Crissier
- Informer les partenaires des activités en cours, de leur déroulement ainsi que des nouveaux événements projetés
- Inviter les partenaires à participer à une rencontre du Comité Seniors au minimum deux fois par an
- Agir selon les principes de la « Charte de fonctionnement » interne établie lors de l'autonomisation du groupe

La Commune de Crissier, par l'intermédiaire du municipal en charge de la cohésion sociale, s'engage à :

- Mettre gratuitement des locaux à disposition du Comité Seniors (rencontres du comité et activités organisées)
- Diffuser gratuitement l'offre d'activités organisées par le Comité Seniors par le biais des outils de communication de l'administration communale
- Participer, en tant que délégation municipale, aux séances du Comité Seniors
- Participer financièrement à l'organisation du Comité Seniors pour un montant maximum de 5'000.- par année (y compris des demandes d'aides spécifiques, qui sortent du cadre habituel et qui sont assumées par l'animatrice régionale).

Pro Senectute Vaud, par l'intermédiaire de l'animatrice régionale, s'engage à :

- Participer à deux rencontres au minimum du Comité de seniors par an
- Informer les seniors de Crissier de l'existence du Comité Seniors et de ses activités
- Publier dans son programme les activités « labellisées » Pro Senectute Vaud
- Informer le Comité Seniors de toute nouvelle activité organisée à Crissier par Pro Senectute Vaud

L'animatrice régionale se tient à disposition en cas de besoins spécifiques et hors tâches mentionnées ci-dessus (baisse de fréquentation des activités, besoin de trouver de nouveaux membres pour s'engager, développement d'un projet spécifique etc.) et selon des modalités financières à convenir de cas en cas.

Remarque

Chaque partenaire peut proposer en tout temps des modifications, qui seront soumises aux autres partenaires pour approbation.

Lieu, date et signatures

Lieu : Crissier

Date : 08.09.2020

Signatures :

M. A. Vicaut

H. ...

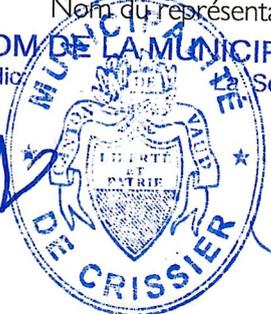
Le Comité de seniors
Nom du représentant

La Ville de Crissier
Nom du représentant

J. Goussier

Pro Senectute Vaud
Nom du représentant

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic Secrétaire:

S. ...  *Beckli*

Véronique Goussier